



Le 7 décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

CORONAVIRUS

M. D'Amours

L'hon. M. Cardy

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Mitton

L'hon. M. Higgs

M^{me} Mitton

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Austin

L'hon. M. Allain

CORONAVIRUS

M. D'Amours

L'hon. M. Cardy

M. D'Amours

L'hon. M. Higgs

[Traduction]

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, le message est clair et net.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : En tout, 92 % du personnel infirmier, du personnel infirmier auxiliaire autorisé et du personnel infirmier praticien a voté en faveur d'une grève. Il est très clair pour nous tous que ces personnes veulent sérieusement qu'une convention collective soit négociée de bonne foi et signée. La semaine dernière, le premier ministre a dit qu'il aimerait régler la situation avant Noël. Il reste environ trois semaines avant Noël. Il paraît que les parties négocient aujourd'hui. Le premier ministre doit aujourd'hui nous dire précisément en quoi consiste le plan. A-t-il toujours le même objectif et la même cible, c'est-à-dire conclure la convention collective de bonne foi et faire en sorte qu'elle comprenne des salaires justes et de bonnes conditions de travail pour le personnel infirmier dans notre province?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face. Oui, nous prenons absolument la situation au sérieux. Vous avez demandé s'il s'agissait d'une situation sérieuse. Oui, il s'agit d'une situation sérieuse, et le gouvernement actuel est un gouvernement sérieux. De plus, nous nous attaquons à un problème sérieux. Il ne s'agit pas d'un problème facile à résoudre, mais voilà en quoi consiste le leadership. Pour faire preuve de leadership, il faut résoudre des problèmes, et c'est ce que nous ferons.

Savez-vous quoi? Nous avons offert la parité salariale avec la Nouvelle-Écosse dans une de nos deux premières offres de contrats — elles ont été rejetées. Nous retournons à la table des négociations. Je crois que nous retournerons à la table des négociations cet après-midi pour rencontrer le personnel infirmier et ses représentants afin de cerner les mesures qui s'imposent, c'est-à-dire ce qui est nécessaire pour améliorer les conditions de travail, venir en aide à l'infirmière moyenne et éviter les quarts de travail de 24 heures.

Nous offrons, nous le savons, des projets et des programmes passerelles pour que des membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé deviennent infirmiers immatriculés et infirmières immatriculées. Des programmes passerelles sont offerts, mais ils nécessiteront un certain temps. Ils sont offerts actuellement, mais il doit y avoir d'autres façons de fournir de l'aide. Ainsi, le personnel infirmier et le gouvernement élaboreront un plan ensemble.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, 92 % des membres du personnel infirmier immatriculé, du personnel infirmier auxiliaire autorisé et du personnel infirmier praticien ont voté en faveur d'une grève. C'est sérieux. Oui, cela ne fait aucun doute que cela demande du leadership. Toutefois, un leadership qui crée des conflits de travail et du gâchis un peu partout dans la province, ce n'est pas ce que recherchent les gens du Nouveau-Brunswick.

La semaine dernière, le premier ministre a clairement dit qu'il voulait que cette situation soit résolue et que, d'ici Noël, il y ait une convention collective adéquate, des salaires compétitifs et de meilleures conditions de travail. Le premier ministre, qui laisse son ministre des Finances se lever, est-il en train de réfléchir à la stratégie et au plan en vue d'atteindre cet objectif avant Noël? Pourrait-il répondre à cette question, Monsieur le président?

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, par votre intermédiaire, je réponds au député d'en face que, oui, notre plan est de travailler ensemble. Notre plan est de travailler ensemble. Cela est synonyme de leadership. Faire preuve de leadership, c'est résoudre des problèmes. C'est ce que nous faisons. Nous réglons des problèmes. C'est ce que le gouvernement fait. Nous réglons des problèmes en travaillant avec la direction du syndicat qui représente le personnel infirmier. Nous réglons des problèmes en trouvant plus de travailleurs.

Savez-vous quoi? Nous avons parlé d'un programme la semaine dernière, et j'aimerais en parler davantage. Il y a un autre programme qui concerne le personnel infirmier formé à l'étranger. Des programmes de transition pour les infirmiers et infirmières arrivant de l'étranger sont également envisagés. En septembre, nous avons recruté 150 infirmiers immatriculés et infirmières immatriculées formés à l'étranger, lesquels arriveront pendant l'année à venir pour travailler à titre de préposés aux soins pendant qu'ils suivent le programme de transition qui leur permettra de travailler à titre de membres du personnel infirmier immatriculé.

Donc, oui, le gouvernement actuel déploie des efforts pour régler la situation. Voilà ce que fait le gouvernement actuel. Il agit. Il prend des mesures pour résoudre les problèmes. Voilà ce que fait le gouvernement, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le ministre parle d'environ 150 infirmiers et infirmières de l'étranger qui pourraient venir au Nouveau-Brunswick, et j'espère qu'ils le feront. J'espère qu'ils viendront. Toutefois, il y a actuellement 1 000 postes vacants en soins infirmiers au sein du système. Un bon début

Questions orales

pour maintenir ces personnes en poste serait d'avoir une convention collective. La convention est expirée depuis trois ans — trois ans.

Le gouvernement prévoit un excédent de plus de 250 millions de dollars pour l'exercice en cours et a enregistré un excédent de 408 millions pour l'exercice précédent, mais le personnel infirmier ne dispose toujours pas d'une convention collective juste et équitable. Le premier ministre a pris la parole lorsque l'autre groupe négociait et qu'il y avait une grève. C'est une situation sérieuse — faute de convention collective, 92 % du personnel infirmier de notre province partira en grève. Monsieur le premier ministre, s'il vous plaît, prenez la parole et convainquez-nous. Faites en sorte que nous n'en arrivions pas là dans la province.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Oui, Monsieur le président, nous négocions effectivement de bonne foi. Nous avons proposé deux ententes de principe que la direction du syndicat a présentées aux membres aux fins de ratification, mais elles ont été rejetées. Toutefois, savez-vous quoi? Il s'agissait de deux occasions. Nous en sommes maintenant à la troisième occasion. Nous continuerons de progresser et nous continuerons de travailler afin que la convention du personnel infirmier soit signée. Nous travaillerons. Nous déploierons des efforts non seulement pour en arriver à la signature de la convention, mais aussi — et comme le gouvernement actuel l'a déjà fait — pour continuer de recruter davantage de personnel infirmier praticien et d'ouvrir plus de cliniques où celui-ci dispensera des soins. Nous travaillerons également pour lancer davantage de programmes passerelles notamment pour que des membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé puissent devenir infirmiers immatriculés et infirmières immatriculées et que des membres de cette profession puissent devenir infirmiers praticiens et infirmières praticiennes. Nous chercherons à lancer davantage de programmes semblables.

De plus, savez-vous quoi? Le député d'en face dit que 200 membres du personnel de plus ne suffisent pas, mais il s'agit de 200 personnes de plus que le nombre de personnes recrutées par les parlementaires d'en face lorsque ceux-ci étaient au pouvoir. Cela, je vous le dis. Toutefois, je conviens que 200 employés de plus ne suffisent pas. Nous en avons recruté 200 et nous avons signé des contrats pour 70 autres. Nous faisons le travail. Nous faisons le travail et nous travaillerons fort pour que la convention du personnel infirmier soit signée le plus tôt possible.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'ai bon espoir cet après-midi. Nous posons des questions sur les négociations concernant le personnel infirmier, et j'ai vraiment bon espoir, car il semble que le premier ministre ne participe pas aux négociations puisqu'il ne prend pas la parole. J'ai bon espoir, car je pense qu'il confie les rênes au ministre des Finances et président du Conseil du Trésor, qui

Questions orales

pourrait régler la situation et éviter une grève. Le fait que le premier ministre reste assis et ne participe pas me donne l'espoir que les négociations aboutiront à une solution.

Je rappelle au ministre que, en 2020, le personnel infirmier immatriculé de notre province gagnait en moyenne 39,18 \$ l'heure. La moyenne était de 41,84 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard, de 41,48 \$ en Nouvelle-Écosse et de 48,85 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador. Dans notre province, le personnel infirmier auxiliaire autorisé gagnait en moyenne 25,03 \$ l'heure. La moyenne était de 30,27 \$ en Nouvelle-Écosse, de 29,60 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard et de 27,23 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador. J'espère que la situation s'améliorera pour le personnel infirmier et le personnel infirmier auxiliaire autorisé au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Savez-vous quoi? Je rappelle aux gens que nous avons, en fait, offert une proposition salariale très semblable — identique, je crois — à celle qui est offerte en Nouvelle-Écosse. La parité salariale avec la Nouvelle-Écosse est ce que nous visons, et c'est ce que nous avons offert dans un des deux premiers contrats proposés.

Poursuivons en parlant de certaines des réussites que nous avons concrétisées en ce qui concerne le personnel infirmier de la province. Par exemple, à la clinique de Moncton, qui a ouvert ses portes le 4 mai 2020, six membres du personnel infirmier praticien ont été recrutés. Le personnel infirmier praticien s'occupe des soins de santé primaires de 3 298 patients ayant été pris en charge. À Fredericton, le recrutement du personnel infirmier praticien a permis de pourvoir les six postes de la clinique, qui a ouvert ses portes le 10 février dernier. Trois postes additionnels ont été créés dans la région de Fredericton, et, en septembre 2021, 1 325 patients avaient été pris en charge. Savez-vous quoi? Je n'ai pas le temps d'en parler, mais j'en ai à dire sur Saint John également.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, c'est évident que le ministre savait que, cet après-midi, les premières questions auraient trait au dossier du personnel infirmier. Le gouvernement a fait des recherches et il a dû fouiller pas mal creux pour trouver toutes les données que vient de nous fournir le ministre.

Nous voulons continuer à recruter le personnel infirmier et à améliorer la situation, mais, ce que j'ai dit en anglais, je vais aussi le dire en français. J'ai espoir que nous allons éviter une grève avec notre personnel infirmier et tous ces professionnels. Étant donné que le premier ministre ne se lève pas pour répondre aux questions aujourd'hui, cela m'encourage, car il ne doit pas être impliqué dans les négociations de cette convention collective. Par le passé, il s'est impliqué, et cela a été un gâchis total : des grèves et des manifestations. Nous ne voulons pas voir cela avec notre système de santé et notre personnel infirmier.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Alors, ma question pour le ministre est celle-ci : Pouvez-vous nous dire ici, aujourd'hui, que cette situation de négociations sera réglée avant Noël?

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Savez-vous quoi, Monsieur le président? Je remercie le député d'en face de la question. Suis-je en mesure de vous dire que la situation sera réglée avant Noël? Savez-vous quoi? Je peux vous dire que nous négocions et que le Syndicat des infirmières et infirmiers négocie. Nous nous réunissons et nous nous parlons. Nous faisons preuve de leadership des deux côtés. Il est question de leadership — des décisions difficiles doivent être prises. Parfois, la réponse est oui, et parfois, la réponse est non. Nous suivons le processus. Dans quel contexte pouvons-nous dire oui? Dans quel contexte devons-nous dire non? Le Syndicat des infirmières et infirmiers procède de la même façon.

Je peux vous dire que nous négocions de bonne foi avec le Syndicat des infirmières et infirmiers. Suis-je en mesure de vous dire que le tout sera réglé d'ici à Noël? Suis-je en mesure de vous dire que le tout sera réglé en l'espace de deux semaines et demie? Non, je ne peux pas vous dire cela, mais je peux vous dire que nous voulons certainement que le tout soit réglé aussitôt que possible. Nous voulons que notre personnel infirmier soit satisfait. Nous voulons qu'il retourne au travail et qu'il soit content d'y être.

PREMIÈRES NATIONS

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, la question s'adresse au premier ministre. Vendredi, son procureur général s'est adressé aux médias et a dit qu'une juge lui avait demandé de ne pas parler d'une affaire juridique dont les tribunaux sont saisis. On serait porté à croire que, à titre d'avocat en chef du gouvernement, le procureur général, qui conseille le premier ministre et le gouvernement, serait mieux avisé ou, à tout le moins, aurait un bon jugement. Oubliez les répercussions juridiques qui pourraient découler de la situation. Monsieur le premier ministre, nous diriez-vous si le procureur général est toujours votre procureur général aujourd'hui? Lui avez-vous plutôt demandé de démissionner?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je ne pense pas que des changements aient été apportés au portefeuille. Le ministre, le procureur général, sera libre de parler de son propre gré, mais je tiens à ce que les gens comprennent que nous sommes aux prises avec une poursuite judiciaire.

Cette poursuite judiciaire devant nous vise 60 % de notre province. Nous pouvons envisager la situation comme bon nous semble, mais la poursuite vise 60 % du territoire —

Questions orales

que les terres se trouvent ou non sous la demeure de quelqu'un — de l'ensemble de la province. Il s'agit donc d'une revendication territoriale ou d'une contestation judiciaire.

Au bout du compte, le tout signifie que la province ne serait pas propriétaire des terres. Le territoire pourrait être accordé au groupe des Premières Nations. Nous avons donc, dans le contexte actuel, l'obligation de défendre notre cause devant les tribunaux. À ce stade-ci, nous pouvons tourner autour du pot, mais il demeure que nous nous trouvons devant une revendication territoriale qui vise 60 % de toute la province. Voilà qui est clair. C'est un fait. Au fait, un chef a dit que la somme d'un billion de dollars représentait un bon point de départ pour l'indemnisation — imaginez.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, je n'ai pas demandé au premier ministre de semer la peur et de parler de la question de la revendication territoriale. J'ai demandé au premier ministre si son procureur général était toujours son procureur général aujourd'hui.

Vous savez, le procureur général s'est fait dire par une juge... Je ne me souviens pas d'avoir déjà entendu parler d'un juge qui disait au principal conseiller juridique du gouvernement de garder le silence au sujet d'une affaire juridique dont les tribunaux sont saisis. Je n'ai jamais rien entendu de pareil. Il s'agit d'une situation très sérieuse. On serait porté à croire que le ministre et le premier ministre seraient mieux avisés et qu'ils ne parleraient pas de l'affaire puisque les tribunaux en sont saisis. Soit le ministre a délibérément mal cité la revendication des titres de propriété, soit il ne l'a tout simplement pas lu — soit il ne l'a tout simplement pas lu. Monsieur le premier ministre, demanderez-vous donc à votre ministre de démissionner?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Eh bien, Monsieur le président, la demande du chef de l'opposition pour que je démissionne n'est qu'une manœuvre politique. Si son opinion à cet égard comptait vraiment pour moi, cette demande me dérangerait peut-être, mais ce n'est pas le cas.

Il demeure que le litige est très sérieux et très médiatisé. L'affaire a attiré l'attention du public, et des gens ont fait des observations sur un certain nombre d'aspects, mais rien n'était inapproprié. La juge n'a pas rendu d'ordonnance. La juge a donné des directives aux parties concernées — non pas à moi. Vous essayez de déformer la réalité, mais la juge s'est adressée aux parties concernées, non pas à moi. Elle a suggéré qu'elles ne plaident pas la cause publiquement. C'est tout ce que nous avons fait. Par respect pour la juge, nous l'avons fait. Rien d'irrégulier n'a été fait. Il n'y a aucune raison de s'excuser, de démissionner ou autre chose du genre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je pense que le premier ministre devrait vraiment faire preuve de leadership. Qu'une juge demande

Questions orales

au procureur général de ne pas parler publiquement d'une affaire dont les tribunaux sont saisis... Eh bien, j'imagine qu'il ne faut pas être avocat pour faire preuve de discernement pour ce qui est d'éviter de parler d'une affaire portée devant les tribunaux. Le procureur général, qui est le principal conseiller juridique du gouvernement, a parlé de la question. Il a essayé d'orienter les démarches de l'autre partie en ce qui concerne la revendication. Je n'ai jamais rien vu de pareil durant mes 11 années à l'Assemblée législative. Le premier ministre devrait être assez responsable pour demander au procureur général de démissionner ou pour veiller à ce qu'il le fasse, car le tout était très inapproprié.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Oh, écoutez. Vous savez, vous essayez de faire une montagne d'un rien. Je n'étais même pas présent à la conférence des parties.

La juge a fait observer — on parle d'une observation, non pas d'une ordonnance — à l'avocat et aux parties que l'affaire ne devrait pas être plaidée. Cela ne signifie pas qu'on ne peut pas en parler. Cela ne signifie pas qu'on ne peut pas parler de sa gravité ni d'autre chose du genre. Il s'agissait d'une directive précisant de ne pas... Il s'agissait d'une suggestion de ne pas parler de l'affaire. Ce n'est pas à moi que l'observation a été faite. Elle a été faite aux deux parties — aux deux côtés.

J'ai lu le journal lundi et j'ai trouvé un article assez détaillé portant sur la partie demanderesse, son avocate et ainsi de suite. Tout ce que je dis, c'est que la juge a fait une suggestion. Celle-ci ne visait pas le procureur général. Elle visait les parties concernées. En ce qui concerne la Couronne, elle respectera la directive suggérée par la juge.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'ai rarement vu un gouvernement être aussi irresponsable — irresponsable. Pour le gouvernement, c'est toujours la faute des autres. À quel moment le premier ministre démontrera-t-il un réel leadership ou une réelle inquiétude par rapport aux actions de son gouvernement? C'est aberrant de voir un gouvernement essayer de dire à une partie impliquée dans une procédure devant les tribunaux ce qu'elle doit faire ou ce qu'elle ne doit pas faire.

Le premier ministre a dit cet après-midi que cette affaire devrait être réglée devant les tribunaux. Absolument ; c'est bel et bien ce qu'a clairement dit la juge. Cependant, le procureur général n'a pas respecté le fait qu'il ne faut pas discuter en public d'une procédure qui se trouve devant les tribunaux. C'est lui qui est censé être le conseiller juridique principal du gouvernement. Évidemment, il a failli à la tâche. C'est irresponsable. Monsieur le premier ministre, allez-vous lui demander de donner sa démission, s'il vous plaît?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le leadership, c'est s'occuper des questions qui touchent tous les gens du Nouveau-Brunswick, et c'est exactement ce que nous faisons. Lorsqu'on déclare que 60 % des terres de la province appartiennent à quelqu'un d'autre, et lorsque des gens veulent nous traîner devant les tribunaux pour intenter une poursuite afin de recouvrer ces terres, nous avons l'obligation — le gouvernement et le chef de l'opposition ont l'obligation — de faire valoir les droits de tous les gens de la province. C'est donc exactement ce que nous faisons, car nous ne croyons pas que les titres fonciers devraient être transférés à un seul groupe. Les terres appartiennent à toute la population de la province. Nous sommes élus pour représenter toute la population de la province, et c'est exactement ce que nous ferons.

Le chef de l'opposition peut tourner en rond et essayer de mettre en évidence des faits anodins, mais un enjeu important est en cause ici. L'enjeu important, c'est une poursuite judiciaire sans précédent dans le cadre de laquelle, pour la première fois dans l'histoire canadienne, un groupe déclare que 60 % de la province lui appartient. Le chef de l'opposition aimerait mieux pinailler sur de petits détails que de défendre les droits de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Il est temps que nous trouvions tous une solution qui fonctionne dans l'intérêt supérieur de tout le monde, et c'est ce que nous faisons.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

CORONAVIRUS

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, les récentes éclosions de la COVID-19 dans les hôpitaux, bien qu'apparemment sous contrôle, sont très préoccupantes. Nous sommes également très préoccupés par les importantes flambées dans les écoles. Ces incidents sont alarmants. Il y a aussi eu des éclosions dans les foyers de soins.

Monsieur le président, personne ne s'attend à contracter la COVID-19 dans un hôpital. Les hôpitaux sont des lieux où nous nous attendons à être en sécurité. Nous nous attendons aussi à ce que les responsables de la santé, en particulier la ministre, tiennent la population au courant de ce qui se passe dans ces établissements et de ce qui est fait pour atténuer le risque de transmission de la maladie.

La ministre peut-elle nous donner des détails quant aux mesures qui sont prises dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des soins de longue durée pour prévenir d'autres éclosions à l'avenir?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup pour la question. Dans les domaines de la santé et de l'éducation, il y a clairement des plans qui sont en place. Nous avons besoin de faire évoluer ces plans en fonction des changements en ce qui concerne le virus. Nous avons eu à nous adapter en raison du variant britannique, l'année passée. Après, il y a eu le variant Delta. Maintenant, il y a le variant Omicron.

C'est absolument difficile, mais ce sont des décisions et des plans basés sur la science. Le plan d'action pour l'hiver, qui a été partagé la semaine passée, indique toutes les mesures que nous prévoyons mettre en place à ce point-ci pour gérer les systèmes de santé et d'éducation. Nous allons préciser encore une fois, au cours des journées à venir, les plans pour le système d'éducation. Le but sera encore de traiter de tous les défis que nous pouvons voir en raison de l'évolution de ce virus.

En gros, nous avons aussi besoin de dire que la seule manière de vraiment lutter contre cette pandémie, c'est d'avoir l'appui de la population de notre province. Cette dernière doit appuyer les mesures de santé...

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, je ne me fie pas à ce que dit le gouvernement actuel au sujet des soins de santé. En février 2020, le premier ministre a annoncé des compressions dans six hôpitaux ruraux, puis, à la suite de pressions exercées par les collectivités, il a fait marche arrière. En juin, Horizon a annoncé que les services d'urgence à l'Hôpital mémorial de Sackville seraient réduits les fins de semaine pendant l'été. En septembre, la fermeture de l'urgence en soirée et la nuit a été prolongée indéfiniment, puis elle est devenue quotidienne. Vendredi après-midi, les gens de ma circonscription ont été pris de court par un courriel annonçant la fermeture des lits de soins actifs.

Au lieu de s'attaquer à six collectivités, il semble que le gouvernement actuel mène à bien le même plan, mais à Sackville seulement. S'agit-il d'un essai en vue de l'application de la mesure dans d'autres hôpitaux ruraux, Monsieur le président? Ne faudrait-il pas s'empresse de remédier aux problèmes? Comment la ministre de la Santé compte-t-elle rétablir des soins de santé équitables pour les gens de Memramcook-Tantramar au moyen de soins actifs et de services d'urgence accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, pour ce qui est du personnel infirmier

Questions orales

et des contrats, nous constatons que les membres du personnel infirmier veulent plus que seulement de l'argent. Ils veulent un système de santé qui fonctionne. Ils veulent profiter d'un style de vie au sein de notre système de santé afin qu'ils puissent fournir les meilleurs soins possibles à la population.

Les mesures prises par Horizon à Sackville sont vraiment regrettables mais nécessaires. Horizon se penche sur la situation. Nous ne prenons pas de décisions relativement aux ouvertures et aux fermetures. Horizon cherche des moyens de fournir des soins de santé sûrs à la population. Il a été déterminé que nous n'étions pas en mesure d'assurer une dotation en personnel suffisante pour la prestation de soins de santé sécuritaires à la population. Le réseau de santé prend donc les décisions du genre dans l'intérêt supérieur de toutes les personnes du Nouveau-Brunswick.

Ce que nous devons faire, c'est comprendre pourquoi nous devons prendre de telles décisions, pourquoi Horizon ou Vitalité a proposé des changements et ce que nous pouvons faire pour remédier à la situation. Cela n'est pas arrivé du jour au lendemain et cela ne se réglera pas du jour au lendemain. Le ministre a parlé des changements et du recrutement, mais il y a plus. Il s'agit de gérer la situation et de procéder autrement parce que nous devons le faire. Nous continuerons d'examiner des façons d'y parvenir. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, je n'entends rien au sujet d'un plan précis pour répondre à l'urgence dans ma circonscription. L'année dernière, quand le premier ministre a fait marche arrière à propos de sa réforme ratée des soins de santé, il a promis explicitement aux gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick que leur urgence resterait ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ma collectivité a essayé de travailler avec Horizon et le gouvernement et a essayé de fournir un appui, mais elle a été négligée. C'est comme si toute collaboration était une tentative pour mener à bien le même plan, mais lentement.

La réduction des services à l'urgence de Sackville est en fait pire que ce que prévoyait le plan raté du premier ministre, car ce plan prévoyait seulement la fermeture des urgences de minuit à 8 h. À l'heure actuelle, l'urgence est fermée quotidiennement de 16 h à 8 h. De plus, Horizon a maintenant fermé les lits de soins actifs. De telles mesures vont directement à l'encontre de la promesse que le premier ministre a faite aux gens de ma circonscription. Pourquoi s'attaque-t-il aux gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick, et pourquoi a-t-il manqué à sa parole?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je sais qu'il s'agit d'un dossier épineux dans la circonscription de la députée. Je ne conteste pas du tout cela. Je dois dire cependant que nous comptons sur les professionnels de la santé pour faire ce qui s'impose afin d'assurer la prestation des services de santé. Nous ne disons pas : Eh bien, nous garderons les portes ouvertes, peu importe qui s'occupe des personnes à leur arrivée. Nous devons

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

décider de la façon dont les membres du personnel traiteront les patients et de la façon dont les membres du personnel peuvent vraiment fournir un meilleur service. C'est exactement ce que font les professionnels. Ils font fonctionner le système du mieux qu'ils le peuvent pour veiller à ce que les services de santé reçus soient bons et efficaces.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Nous travaillerons donc avec les professionnels, Monsieur le président. J'encourage la députée d'en faire autant, car il le faut. Nous devons travailler avec les professionnels de la santé afin de trouver une solution. Il ne s'agit pas d'une décision politique. Aucune décision politique n'est à prendre à cet égard. Il s'agit d'une décision qui a trait au fonctionnement et qui a été prise pour assurer la prestation des services de santé à la population de la province. Nous devons compter sur les professionnels pour nous guider, car aucun de nous ici n'est professionnel de la santé. Nous sommes à l'écoute, et les professionnels prennent des mesures pour assurer notre sécurité à tous.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, depuis la publication du livre blanc, des dirigeants locaux et des gens ordinaires font part régulièrement à mon bureau de leurs questions et préoccupations ; ils cherchent à savoir si leurs impôts augmenteront et de combien, s'il y aura augmentation ou diminution de la représentation locale et si les secteurs fusionnés perdront leur autonomie locale. Les gens ont besoin de savoir ce que le tout signifie pour eux. Une autre question essentielle qui a été soulevée porte sur le zonage et ses conséquences sur les terres agricoles. La province administre actuellement le Plan d'identification des terres agricoles, lequel, en vertu de certains critères, offre aux propriétaires de terres agricoles un report du paiement de leur impôt foncier.

Le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale nous dirait-il quelle incidence auront les changements prévus par la réforme municipale sur le PITA?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député des questions. Je pense que ces questions sont toutes pertinentes. Certaines personnes ont des

Questions orales

préoccupations particulières, et il y a une part d'inconnu. De plus, beaucoup de désinformation circule, et c'est pourquoi nous devons la corriger.

Encore une fois, toutes les questions seront abordées durant la transition. Nous établirons le rôle de facilitateur de transition et sélectionnerons des personnes formidables pour travailler avec nos collectivités, notre ministère et moi. Les équipes de transition seront chargées de coordonner l'établissement et le remaniement de nouvelles limites municipales ainsi que la composition des conseils et les limites des quartiers ; les travaux commenceront en 2022, et la transition se poursuivra jusqu'en juin. Nous espérons avoir une discussion. Mon personnel et moi nous rendrons dans les régions pour veiller à ce que les gens comprennent les dossiers dont nous parlons depuis 25 ans. Merci.

[Original]

CORONAVIRUS

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, depuis le début de la pandémie, plusieurs scientifiques ont étudié le rôle que jouent les systèmes de ventilation dans la transmission de la COVID-19. Nous comprenons que, au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, des écoles et des systèmes font l'objet de surveillance. D'autres provinces sont allées beaucoup plus loin en investissant considérablement dans de nouveaux systèmes pour les écoles et autres bâtiments publics.

Le gouvernement fédéral a également reconnu le fait que ces systèmes doivent être changés et il a fourni des fonds à cette fin. Étant donné que de nombreux hôpitaux ont été construits en même temps qu'un certain nombre d'écoles dans la province, la ministre de la Santé peut-elle nous dire si les systèmes de ventilation des hôpitaux font actuellement l'objet d'une évaluation? Si oui, existe-t-il un plan pour les remettre à neuf?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député pour sa question. Dans le système d'éducation, la question de la ventilation a créé de la controverse, je le sais. Tout d'abord, nous avons un certain nombre d'écoles qui n'ont pas de système de ventilation mécanique en place. Nous avons maintenant un plan pour trouver des solutions à ce problème pour 11 des 60 écoles concernées. Dans les prochains mois, nous ferons des annonces sur la manière de remédier à ce manque de système.

En outre, dans le contexte spécifique de la COVID-19, parce que Santé publique a dit que toutes ces écoles sont salubres, nous avons mis en place un comité qui entendra des experts. En regardant les informations sur la ventilation parues dans les journaux et en écoutant ce que disent les experts, nous constatons que les perspectives sont diverses. Alors, nous entendrons tous les points de vue et nous prendrons une décision en nous basant sur la science. C'est la seule manière de pouvoir survivre à cette pandémie, et non en faisant de la petite politique. Merci beaucoup, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, la question portait sur la ventilation dans les hôpitaux.

Il semble que le Nouveau-Brunswick perd du terrain en ce qui concerne la gestion de la quatrième vague de la pandémie. En effet, le Telegraph-Journal a publié hier un article indiquant que les données brossent un tableau sinistre des difficultés liées à la COVID-19 au N.-B. Pendant les deux semaines qui ont précédé le 3 décembre, le Nouveau-Brunswick était au troisième rang en ce qui concerne le taux d'infection par 100 000 personnes et le taux de mortalité par 100 000 personnes. Nous effectuons peu de tests de dépistage, et, selon Santé Canada, seuls le Nouveau-Brunswick et le Manitoba sont classés au plus haut niveau d'alerte en ce qui concerne la propagation de la COVID-19.

L'année dernière, après la période des Fêtes, nous avons vu une augmentation considérable des cas de COVID-19. Étant donné notre situation actuelle, la ministre peut-elle faire part aux gens du Nouveau-Brunswick du nombre de cas prévus après la période des Fêtes? Vers où nous dirigeons-nous en ce qui concerne le nombre de cas?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, une des choses qui est restée stable pendant la quatrième vague, c'est le nombre d'hospitalisations. Je pense que le nombre maximum d'hospitalisations a été d'environ 67, et maintenant, il y en a environ 50, dont 15 à une unité de soins intensifs. Malheureusement, dans certains hôpitaux, il y a eu une éclosion de COVID-19, mais les réseaux Horizon et Vitalité s'en sont occupé. L'éclosion a été maîtrisée, et les experts nous disent qu'ils gèrent la situation. Ils ont cerné le problème. Ils ont parlé de la ventilation dans les hôpitaux et de la cause de l'éclosion. Ils l'ont cernée et y ont remédié. Ainsi, si les gens ont d'autres problèmes de santé, ils ne devraient pas éviter d'aller à l'hôpital par peur de contracter la COVID-19 pendant leur visite.

En ce qui concerne le nombre de cas, nous disons depuis le début que nous nous concentrons sur les hôpitaux. Savez-vous ce que nous entendons? Les gens disent essentiellement : J'en ai assez de la COVID-19 ; j'en ai assez. Ainsi, le plus récent objectif est de rappeler aux gens d'observer l'éloignement social, de porter un masque, de faire attention dans les points de vente au détail et d'être attentifs aux gens qui les entourent.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.